



Mémoire à propos du

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic

Présenté au
Bureau d'audience publique sur l'environnement

30 juin 2016

Présenté par : L'Institut Canadien des Mines de la
Métallurgie et du Pétrole

ICM Section Amos

1349 Rte de l'aéroport
Amos, QC, J9T 3A2

Courriel : lcm.amos@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/ICMAmos/>

ICM Section Val d'Or

C.P.184,
Val-d'Or, J9P 4P3

Courriel : info@icmvaldor.com

Facebook : <https://www.facebook.com/icmvaldor/>

Représenté par

M Robert Cloutier, président

M Marcel H. Jolicoeur, président

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE L'ICM.....	1
Les sections locales de l'ICM et leur mission.....	1
L'union de deux sections régionales.....	2
L'appui de M Jean Vavrek, directeur exécutif de l'ICM national.....	2
INTRODUCTION.....	3
LE PROJET.....	4
Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact.....	4
LES POINTS D'INTÉRÊTS DE NOS SECTIONS ICM.....	5
Les retombées économiques.....	5
Les gouvernements :.....	5
Les emplois.....	5
Stimulation de l'économie locale et régionale.....	6
Un projet structurant.....	6
L'acceptabilité et l'implication sociale du projet.....	6
CONCLUSION.....	7

PRÉSENTATION DE L'ICM

Fondé en 1898, l'**Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)** est la principale société technique œuvrant dans les industries canadiennes des minéraux, des métaux, des matériaux et de l'énergie.

L'objectif de l'ICM est de jouer un rôle de chef de file dans l'industrie minière. Nous réalisons la promotion de l'excellence technique et professionnelle grâce à des programmes de formation pour les membres, au développement professionnel, au partage du savoir, au réseautage d'affaires et à la collaboration ainsi qu'à l'information publique.

L'ICM a toujours poursuivi trois principaux objectifs :

- Faciliter l'échange de connaissances et de technologies;
- Favoriser le réseautage, le perfectionnement professionnel et le compagnonnage;
- Souligner l'excellence et les réalisations remarquables de l'industrie des minéraux.

Les sections locales de l'ICM et leur mission

Les sections locales ont pour but d'informer et d'orienter leurs membres afin de répondre à leurs besoins tout en respectant la vision stratégique de l'ICM.

Les sections locales permettent aux gens de l'industrie qui demeurent dans notre région de socialiser et de se connaître. Nous présentons des opportunités d'affaires liées à l'industrie minière aux gens d'affaires. Nous espérons ainsi devenir un vecteur d'amélioration professionnel et technique et un outil de rétention, dans la région, pour les entreprises œuvrant dans le monde minier.

Les sections locales informent et font connaître le secteur minier aux citoyens de la région. L'industrie et l'ICM ont tout à gagner à être transparents et à s'ouvrir aux gens pour :

- Permettre de comprendre les enjeux sociétaux.
- Prendre leur place dans l'économie du secteur.

Bien que la plupart des activités s'adressent plus spécifiquement aux gens de l'industrie minière, tous sont invités à y participer.

Les sections ICM Amos et Val d'Or représentent ensemble plus de 2 000 membres individuels et corporatifs œuvrant dans ou autour du secteur minier.

Nos membres sont des professionnels et autres intervenants de l'industrie minière cherchant à développer leur carrière, à établir le contact avec l'industrie en renforçant leur réseau professionnel et commercial, à approfondir leurs connaissances techniques et à contribuer à forger l'avenir de l'industrie.

L'union de deux sections régionales

Les sections régionales Amos et Val d'Or de l'ICM sont distinctes et indépendantes.

Nous nous unissons pour appuyer le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic et transmettre ce mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du mandat sur le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic.

L'appui de M Jean Vavrek, directeur exécutif de l'ICM national

M Jean Vavrek, directeur exécutif de l'ICM national appuie la démarche et le contenu de ce mémoire que les sections Amos et Val d'Or de l'ICM déposent conjointement.

L'ICM prône le développement professionnel, le réseautage et le partage des connaissances et M Vavrek estime que les bénéfices générés par le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic correspondent à cette vision.

Le projet structurant représente des défis techniques qui vont générer des avancées au niveau du savoir qui contribueront à développer et consolider les acquis des institutions d'enseignement supérieur de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'ensemble du Québec.

Par la même occasion, ces avancées au niveau du savoir permettront d'assurer la pérennité de l'exportation du savoir minier abitibien et québécois.

Les retombées directes et indirectes ne se limitent pas seulement à la région, mais vont profiter à l'ensemble du Québec et du Canada.

Nous avons confiance, et sommes convaincus que les outils, les mécanismes, les institutions, les éléments requis, etc. sont déjà solidement en place pour assurer une approche juste et équitable, pour les résidents, pour les citoyens, pour notre société et nos communautés, et que le bon jugement et l'expertise requise pour bien les appliquer, incluant les aspects sociaux et environnementaux, seront au rendez-vous.

INTRODUCTION

Les sections Amos et Val d'Or de l'ICM sont heureuses de s'unir pour présenter ce mémoire au BAPE dans le cadre du mandat de celui-ci concernant le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic.

Nos sections ICM œuvrent sur le territoire le territoire du Centre Abitibi et de la Vallée de l'Or mais desservent l'ensemble du Québec et l'est Ontarien.

Malgré une baisse de l'activité minière résultante de l'instabilité politique québécoise d'il y a quelques années et la fluctuation du prix des métaux; le contexte économique régional est en s'améliore depuis, en grande partie grâce à l'exploration et au développement de projet miniers, particulièrement aurifères.

Le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic permettra à un projet existant et majeur pour l'industrie minière régionale de prolonger son impact économique positif.

Les sections ICM Amos et Val d'Or croient en l'importance du projet de la mine Canadian Malartic pour la région.

Nous nous prononçons en faveur de ce projet en raison de son caractère structurant pour la région, de la proactivité du promoteur en environnement et de son respect envers les communautés environnantes.

LE PROJET

La compagnie minière Canadian Malartic GP souhaite agrandir la mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic auparavant sous la responsabilité de la minière Osisko. Elle appartient maintenant à parts égales à Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Corporation. Elle est située à Malartic, en milieu urbain et a démarré sa production en mai 2011. Elle est la plus grande mine d'or en exploitation au Canada.

Son objectif est d'exploiter les gisements Barnat et la fosse Jeffrey situés à l'est de la fosse actuelle. L'expansion de la fosse entraînerait une révision du plan de gestion des stériles et un agrandissement de la halde à stériles. Le parc à résidus devrait aussi être revu et agrandi. Il faudrait également prolonger vers l'est une butte qui sert d'écran visuel entre la ville et la fosse et de barrière pour le bruit et la poussière.

Cet agrandissement de la mine amènerait le déplacement d'un tronçon de la route 117 à l'entrée est de la Ville de Malartic parce qu'il passe au-dessus du gisement Barnat. D'une longueur de près de 4 km, la déviation proposée serait aménagée au nord de la route actuelle et les coûts seraient pris en charge par la compagnie minière. Les travaux incluraient le remblayage de la fosse Buckshot et l'effondrement de l'ancienne mine Barnat.

Le promoteur évalue le coût des travaux à plus de 50 M\$. La déviation de la route 117 se ferait en 2017 et 2018. Les travaux préparatoires pour l'agrandissement de la mine auraient lieu en 2017 et son exploitation débuterait en 2018. Cette exploitation devrait se prolonger jusqu'en 2028 et permettrait le maintien de 670 emplois.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact.

Des impacts jugés d'importance moyenne sur le milieu biologique découleraient de l'extension de la fosse, de la halde à stériles et du parc à résidus. Ces activités occasionneraient du déboisement, des traversées de cours d'eau et des empiètements dans la zone inondable de la rivière Malartic. Des mesures de compensation sont prévues pour les pertes d'habitats aquatiques et humides d'intérêt. À plus long terme, la halde à stériles et le parc à résidus présentent un risque de drainage minier acide. Pour le prévenir, des mesures telles que des interventions de surface, l'extraction des sulfures à l'usine de traitement du minerai ou l'ajout de produits à potentiel neutralisant seront considérées.

Pour la population, les principaux impacts pendant l'exploitation de la mine de même que pendant les travaux de déviation de la route et de prolongement de la butte-écran seraient liés surtout au climat sonore et à la qualité de l'air. Les nuisances pourraient être atténuées par des mesures de réduction du bruit, de contrôle des poussières et un meilleur encadrement des sautages. Ces mesures incluent notamment, la prise en compte de la direction des vents et des conditions météorologiques, une meilleure communication avec le milieu, un plan de gestion, la formation du personnel et des sous-traitants, un programme d'amélioration de performance des équipements ainsi que l'installation d'un écran temporaire le long de l'avenue Champlain.

LES POINTS D'INTÉRÊTS DE NOS SECTIONS ICM

Les retombées économiques

En plus des emplois directs et indirects, le Projet se traduira par des retombées importantes liées aux dépenses pour la construction et l'exploitation du projet. Tout au long des 6 années supplémentaires de ce projet, ces retombées économiques significatives profiteront aux travailleurs, aux municipalités, aux fournisseurs et aux sous-traitants.

Le Projet prévoit des dépenses totales de 2,5 G\$ pour l'exploitation de l'Extension Canadian Malartic, les travaux de la Déviation, divers travaux d'ingénierie inhérents, les dépenses d'opération, le maintien des immobilisations et des équipements avec les années additionnelles d'exploitation ainsi que pour la restauration du site.

L'ensemble de ces activités générera d'importantes retombées économiques qui s'échelonneront ainsi sur environ six années de plus que ce qui était prévu au moment de la mise en opération de la Mine. Les dépenses reliées aux travaux de déviation et de restauration permettront de soutenir l'équivalent de 420 emplois à temps à temps plein pour la durée des travaux reliés à la construction.

Les gouvernements :

Le maintien des emplois, les revenus de taxation et les retombées économiques indirectes engendrées par les activités de la Mine seront prolongés pendant six années supplémentaires.

Le gouvernement du Québec augmentera ses recettes fiscales, entre 2011 et 2028, de 905,1 M\$, qui atteindront ainsi 1,9 G\$.

Le gouvernement du Canada augmentera ses recettes fiscales de 451,4 M\$, qui atteindront 867,1 M\$ sur la même période.

Les emplois

En plus des nombreux emplois directs et indirects générés par le projet tout au long de la durée de vie du projet. Le projet générera de nombreuses opportunités de formation qui permettront d'augmenter l'expertise la scolarité et l'employabilité des travailleurs des communautés locales et la région abitibienne contribuant ainsi à créer des bénéfices durables.

Les activités générées par ces années additionnelles représentent un soutien de près de 1 200 emplois par année (pour l'exploitation de la Mine) pendant six ans et génèrent plus de 4 G\$ supplémentaires en valeur ajoutée cumulée.

Environ 30 % des emplois soutenus seront localisés dans le secteur du Grand Malartic, et près de 50 % dans le reste de l'Abitibi.

54% des dépenses d'exploitation actuelles pour la mine sont réalisées en Abitibi. La région bénéficiera donc d'une part importante des retombées des dépenses d'exploitation.

Stimulation de l'économie locale et régionale

Les activités actuelles de la mine représentent près de 10 % du PIB minier régional.

Nous sommes heureux de constater que la corporation dit vouloir maintenir sa politique d'achat de biens et de services locaux et régionaux.

Le projet offrira donc des opportunités aux entreprises de la région pour se positionner en tant que fournisseur pour les biens et services requis pour ce projet. Tout en permettant à ces entreprises de consolider leur présence dans la région et même d'exporter leurs expertises et leurs produits. Ce qui deviendra un atout durable pour la région et le Québec.

De façon directe et indirecte, l'activité économique générée par le projet devrait contribuer à améliorer le niveau de vie de la population locale et régionale.

Un projet structurant

Les sections ICM Section Amos et Section Val d'Or sont satisfaites de constater que Canadian Malartic prévoit poursuivre ses activités jusqu'en 2028 avec ce projet. Nous sommes d'avis que ce projet devrait être autorisé afin de prolonger la durée des activités de la mine et ainsi favoriser les retombées économiques et le soutien d'emplois.

L'acceptabilité et l'implication sociale du projet

Les services municipaux, les organismes publics, les organismes communautaires et les infrastructures commerciaux vont profiter des retombées économiques et des emplois directs et indirects générés par le Projet.

Des inspections et évaluations environnementales sont réalisées depuis le début du projet.

Mine Canadian Malartic est proactive dans les rencontres de consultation et d'information avec l'implantation de plusieurs comités consultatifs représentatifs du milieu.


La Mine Canadian Malartic est présente dans le milieu et contribue à la vie communautaire dans un mode favorisant la communication, la collaboration et le développement de partenariats.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que la Mine Canadian Malartic respecte les trois volets du développement durable. Nous pensons que la Mine Canadian Malartic est un leader pour l'industrie minière par sa proactivité et de son écoute active envers la population et les différents intervenants de son milieu.

CONCLUSION

Le projet présenté au BAPE est conduit par un promoteur crédible, qui agit déjà en citoyen corporatif responsable et structurant pour la communauté d'accueil. Nous croyons que le Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic est une opportunité de création de richesses pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec.

Les sections ICM Section Amos et Section Val d'Or, en tant que représentant de l'**Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole** (ICM) qui est la principale société technique œuvrant dans les industries canadiennes des minéraux, des métaux, des matériaux et de l'énergie et en tant que représentant de nos membres, nous confirmons notre appui positif au Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic.



Robert Cloutier
Président
ICM Section Amos



Marcel H. Jolicoeur
Président
ICM Section Val d'Or

